

DELIBERATION N° 85/09-06 - OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL : EVICTION PAR VOIE DE JUSTICE

Monsieur RAVERDEL, rapporteur, indique à l'Assemblée qu'un bail à loyer administratif a été établi le 29 Mai 1973, pour 9 ans, avec la Société Française des Techniques PYE, permettant l'occupation du domaine public par une antenne.

Ce bail prenant fin normalement le 1er Avril 1982, la Mairie de LUDRES en a averti le locataire par une lettre recommandée le 12 Juin 1981. Devant une fin de non recevoir, une nouvelle lettre de la Ville en date du 21 Janvier 1983 réitérait sa demande d'évacua-

tion de l'antenne concernée, avec comme ultime délai la date du 13 Mars 1983. Un courrier fut adressé le 25 Mai 1983, puis le 15 Juin 1983 et enfin le 12 Avril 1985.

Cette occupation sans droit ni titre du domaine public par une société commerciale ne peut se solutionner que par une procédure judiciaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice contre la Société Française des Techniques PYE, représentée par les Etablissements BLANCHARD à EPINAL.

- désigne Maître BLOCH pour représenter les intérêts de la Commune.